

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

CONTEXTE :

L'article L 5211-36 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le présent document tend à répondre à cette obligation. Il est disponible sur le site Internet du syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il n'intègre pas de résultats anticipés de l'année 2017.

Le budget primitif 2018 a été voté le 27 février 2018 par le Comité Syndical réuni en deuxième session ordinaire, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 22 février 2018.

Le budget primitif de Territoire d'Énergie 90 regroupe sur le même budget trois services selon une procédure de gestion interne :

- Le service énergie
- Le service informatique
- Le service SIG

Le budget primitif est voté globalement, les services sont indiqués à titre d'information.

Le service énergie

Les activités principales de ce service sont :

- Le contrôle de la concession électricité et gaz pour les adhérents
- La mise en souterrain pour la dissimulation de réseaux secs
- L'incitation aux économies d'énergies

Le service informatique

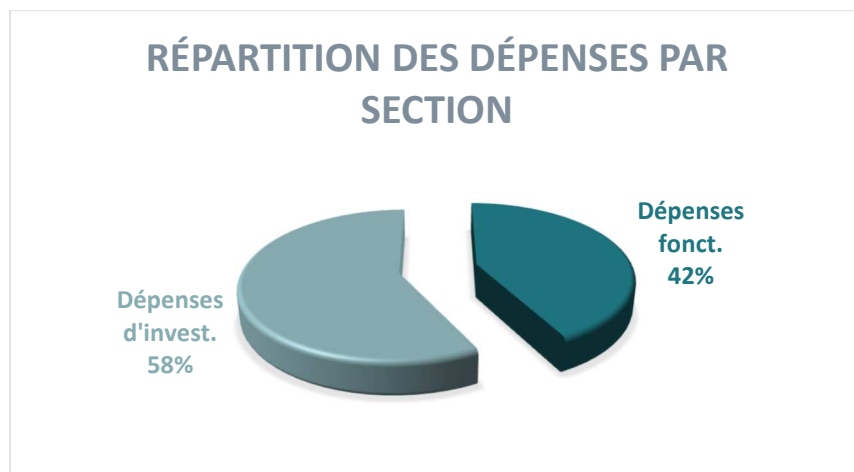
L'activité principale de ce service est la maintenance informatique des logiciels métiers des collectivités adhérentes ainsi qu'éventuellement la prise en charge complète de la compétence informatique de l'adhérent (propriété du matériel pour le Syndicat).

Le service SIG

Apporte un soutien logistique aux collectivités dans le cadre de l'exploitation et du positionnement informatique de leurs données géographiques.

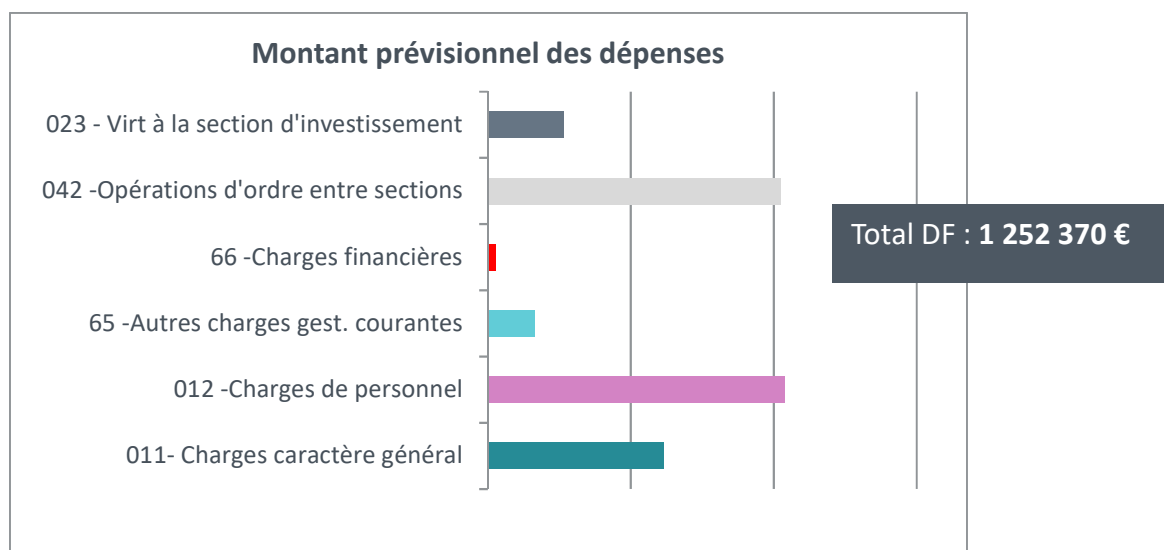
LE BUDGET 2018

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du syndicat ; de l'autre la section d'investissement permettant principalement la réalisation de travaux sur les réseaux secs et le versement de subventions aux communes.



Comme on peut le constater les dépenses sont principalement affectés à la section d'investissement du Syndicat.

Dépenses de fonctionnement 2018



Les charges à caractère général :

Ce sont les charges de base courantes pour le fonctionnement des services de TDE 90 que l'on retrouve chaque année et qui sont relativement constantes.

On y trouve le carburant, les fournitures administratives, les frais de déplacements, la téléphonie, les assurances, la maintenance....tous ces éléments de base indispensables.

Les charges de personnel :

TDE 90 c'est 9 personnes

- 1 pour la direction
- 1 pour l'accueil et secrétariat
- 4 pour le service informatique (dont un directeur du service)
- 1 pour le SIG
- 2 pour l'énergie (géolocalisation/détection des réseaux, Contrôle de la concession/économies d'énergie, travaux)

**33 % du budget
de
fonctionnement**

**17 % du budget
total**

2 personnes avec un temps de travail à 80 %

8 personnes titulaires et un contractuel

1 personne reconnue travailleur handicapé

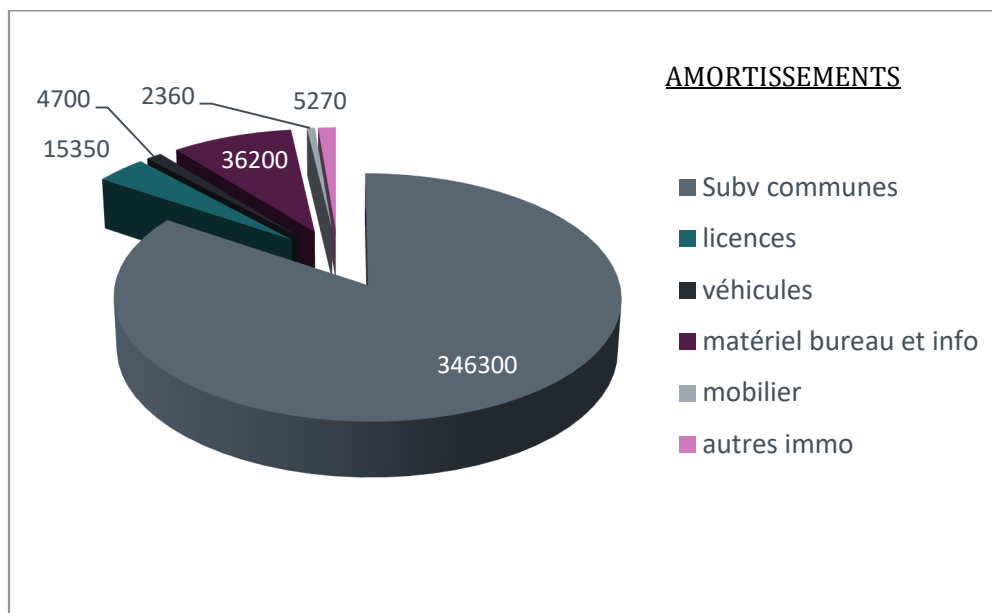
On peut constater que les charges de personnel sont bien maîtrisées.

Les opérations d'ordre entre sections :

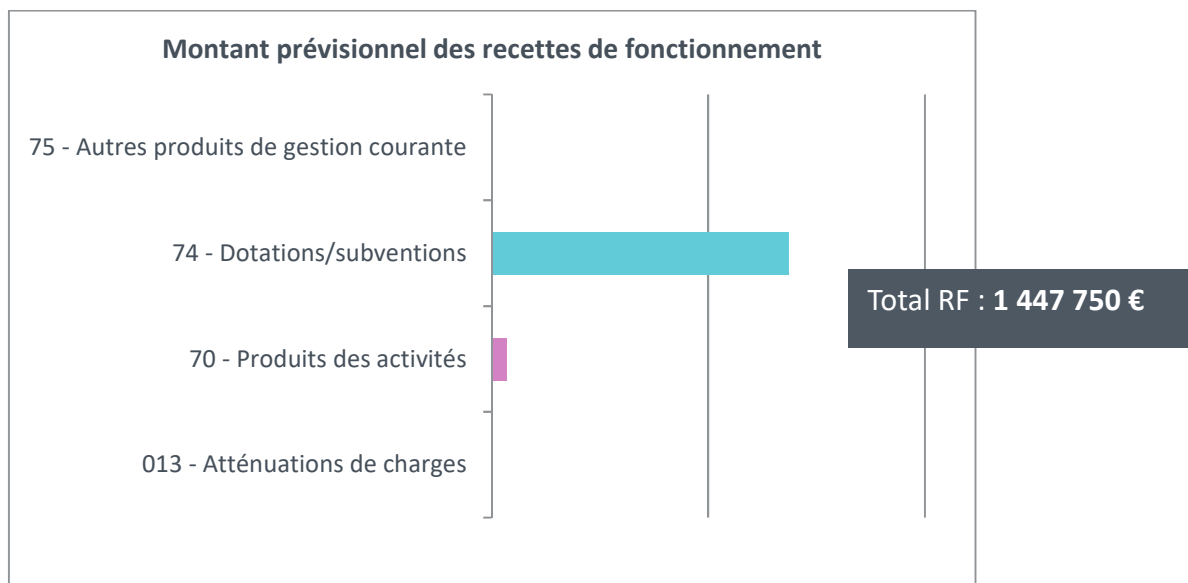
Il s'agit des amortissements du syndicat

On peut constater que la part la plus importante correspond aux amortissements des subventions aux communes. L'amortissement correspond au 1/5^{ème} des subventions versées sur les 5 dernières années (soit un total de 1 731 500 € de subventions sur 5 ans).

En vertu du principe d'amortissement, cette dépense de fonctionnement se retrouve de fait dans les recettes d'investissement

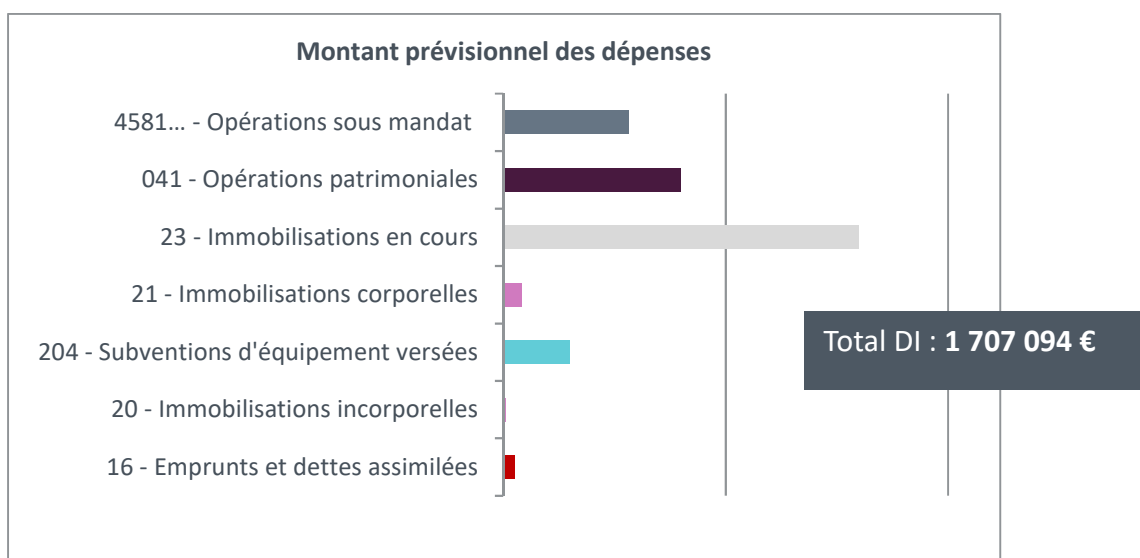


Recettes de fonctionnement 2018



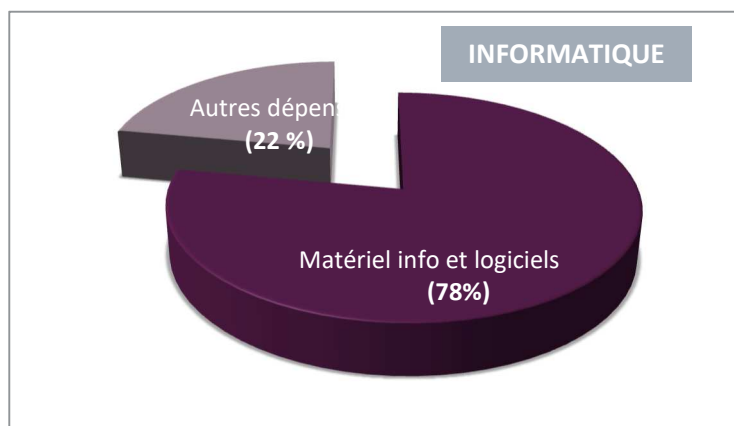
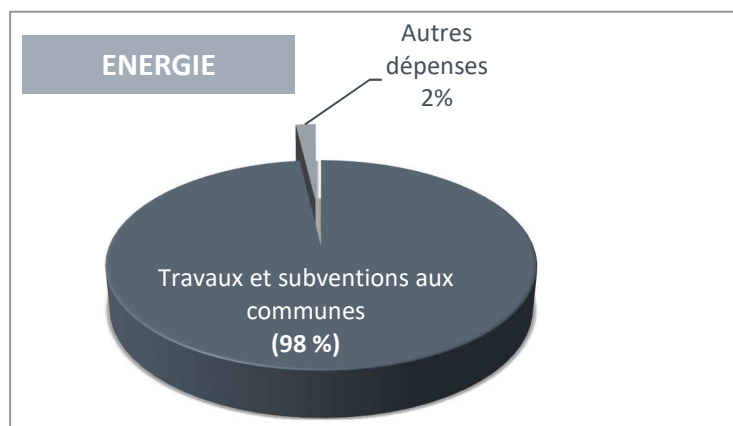
Les recettes proviennent essentiellement pour le service énergie de la redevance versée annuellement par ENEDIS. Pour le service informatique et SIG la ressource correspond aux participations des adhérents.

Dépenses d'investissement 2018



Pour le service informatique, il s'agit principalement de l'acquisition du matériel informatique dans le cadre du transfert intégral de la compétence informatique.

Pour le service énergies les dépenses d'investissement sont principalement affectées aux travaux de dissimulation des réseaux et aux subventions aux communes



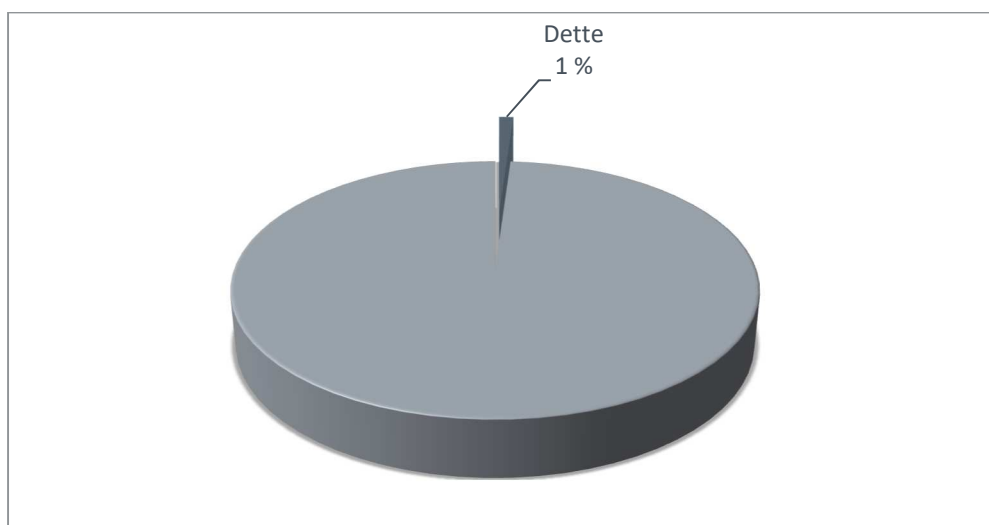
Les travaux réalisés par TDE 90 sont décomposés en trois réseaux :

- Le réseau de distribution électrique et le réseau télécom qui font l'objet de fonds de concours (chapitre 23)
- Le réseau éclairage public qui fait l'objet d'une opération sous mandat (chapitre 4581)

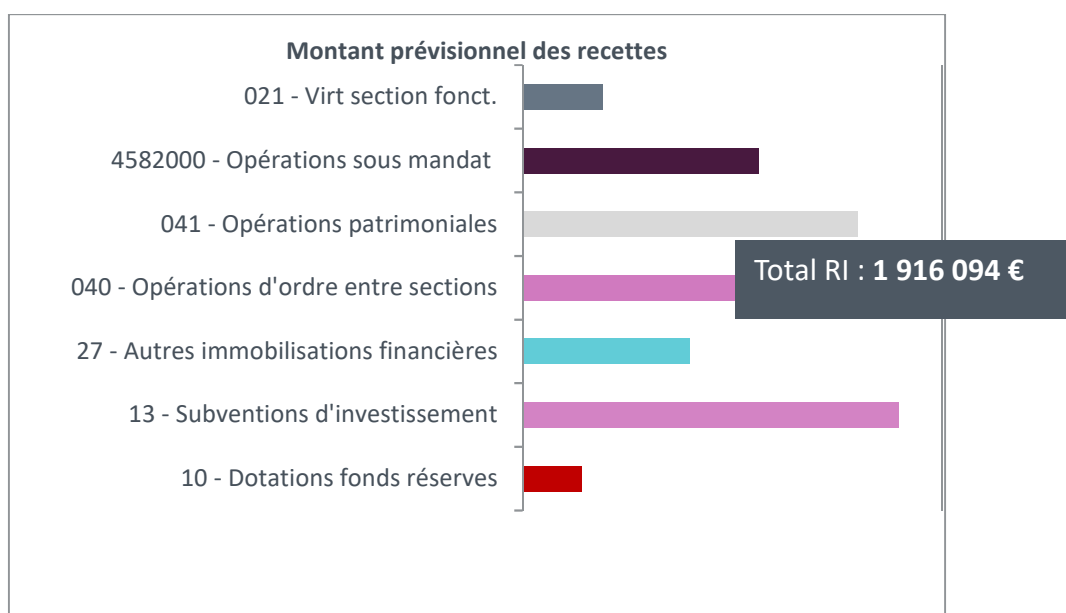
Les projets de chantiers suivants sont indiqués à titre prévisionnel suite à un recensement effectué en 2016 auprès des communes du département.

Les chantiers <u>prévisionnels</u> 2018	
BEAUCOURT	Rue de la prairie
BELFORT	Via d'Auxelles
	Rue du Maréchal Juin
BREBOTTE	Place de la mairie
CHEVREMONT	Rue de Perouse
DANJOUTIN	Rue Fréry
DELLE	Faubourg de Montbéliard T2
ELOIE	Rue des grands champs
GRANDVILLARS	Rue de la gare
	Rue grands champs/PCH citées alsaciennes
MEROUX	Impasse de l'église (fin chantier 2017)
MEZIRE	Rue de Beaucourt
PETIT-CROIX	PCH église rue grands champs (fin chantier 2017)
VECEMONT	Route du Rosemont/rue du château

La dette ne concerne que 1 % des dépenses d'investissement pour le remboursement de l'emprunt immobilier contracté en 2016 auprès de la Caisse des dépôts et consignation.



Recettes d'investissement 2018



Section en excédent d'investissement ne tenant pas compte des restes à réaliser et qui correspond principalement aux recettes sur les travaux et aux amortissements (chapitres 13 et 4582).

RECAPITULATIF DU BUDGET PRIMITIF 2018

	Energie	Informatique	SIG	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	818 850	369 860	63 660	1 252 370
Recettes	1 061 300	328 700	57 750	1 447 750
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 662 594	38 500	4 000	1 705 094
Recettes	1 849 014	59 450	7 630	1 916 094